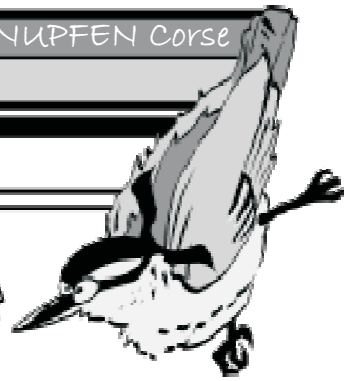


LA SITTELLE DES CHENAÏES



LES LECONS DE MAITRE SITTELLO

Après un été de farniente bien mérité, maître Sittello, toujours soucieux de l'actualité, attendait avec impatience la rentrée sociale qui ne pouvait être qu'animée face aux différentes annonces du gouvernement : taxe carbone, RGPP, restriction budgétaire, hausse du chômage, privatisation de la poste, mal-être au travail, copinage au plus haut de l'état etc.... Bref on allait voir ce que l'on allait voir.

Et là surprise, rien, ou presque ! Pas de grandes manifs, pas de soulèvement populaire, même la hausse de la sacro-sainte cibiche a laissé l'ouvrier de marbre.

Un mot, leitmotiv de toutes les unes des médias, a cependant retenu l'attention de maître Sittello : « résignation ». Voilà, tout était dit : le français souffrait de ré-si-gna-tion. Soucieux de l'étymologie de chaque mot, notre gourmet de belles lettres se replongea alors dans son meilleur dictionnaire : « Résignation : Abandon de droit en faveur de quelqu'un, soumission à la volonté de quelqu'un ».

Inacceptable ! La solution à ce nouveau mal du siècle ne pouvait que se trouver dans son ultime ouvrage : le dictionnaire des antonymes.

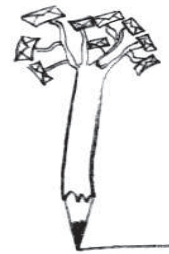
Et là, faisaient écho à « résignation » deux maîtres mots : révolte et protestation.

Soulagement de notre divin zoziau réactionnaire.

D'ailleurs l'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que tous ces mots sont liés ? Dans un premier temps le peuple se résigne, puis il proteste et fini inmanquablement par se révolter. Patience...

Car comme l'écrivait le romancier québécois Gilles Archambault, dans l'une de ses œuvres Les pins parasols : « On ne se résigne jamais, on décide de se taire, c'est tout. »

A bon entendeur, Joyeux Noël !



L'ARBRE A LETTRES

Et il jeta un coup d'œil autour de lui sur la planète du géographe. Il n'avait jamais vu encore une planète aussi majestueuse.

- Elle est bien belle, votre planète. Est-ce qu'il y a des océans ?

- Je ne puis pas le savoir, dit le géographe.
- Ah! (Le petit prince était déçu.) Et des montagnes ?
- Je ne puis pas le savoir, dit le géographe.
- Et des villes et des fleuves et des déserts ?
- Je ne puis pas le savoir non plus, dit le géographe.
- Mais vous êtes géographe !
- C'est exact, dit le géographe, mais je ne suis pas explorateur.

Je manque absolument d'explorateurs. Ce n'est pas le géographe qui va faire le compte des villes, des fleuves, des montagnes, des mers, des océans et des déserts. Le géographe est trop important pour flâner. Il ne quitte pas son bureau. Mais il y reçoit les explorateurs. Il les interroge, et il prend en note leurs souvenirs. Et si les souvenirs de l'un d'entre eux lui paraissent intéressants, le géographe fait faire une enquête sur la moralité de l'explorateur.

- Pourquoi ça ?

- Parce qu'un explorateur qui mentirait entraînerait des catastrophes dans les livres de géographie. [...] Donc, quand la moralité de l'explorateur paraît bonne, on fait une enquête sur sa découverte.

- On va voir ?

Non. C'est trop compliqué. Mais on exige de l'explorateur qu'il fournisse des preuves. S'il s'agit par exemple de la découverte d'une grosse montagne, on exige qu'il en rapporte de grosses pierres.

« Le Petit Prince »,
Antoine de Saint-
Exupéry



Les fruits mûrs de l'automne

L'hiver dernier, pluvieux et froid, aura finalement été favorable : les graines semées ont fini par germer et donner naissance à de superbes bébés affectueusement nommés Cerise, Peyo, Solea et Paul aux domiciles de Gilles Planelles, Fabrice Caillot, Claire Vescovali et Didier Hacquemand. Bienvenue à ces petits bouts de choux et félicitations aux heureux parents.



EDITORIAL

Cette fin d'année est annonciatrice d'une rupture définitive du dialogue entre des organisations syndicales et la direction. Le courrier du DG, envoyé en urgence à l'ensemble du personnel suite à l'action syndicale du 7 décembre dernier, sera très certainement reconnu comme le catalyseur ayant déclenché ce divorce. Cette réaction à vif est la preuve, s'il en fallait encore une, d'une paranoïa mal maîtrisée et finalement d'une peur épidermique de la mobilisation. Ainsi, la DG a fait appel de façon totalement disproportionnée aux forces de police qui ont été probablement briefées sur de possibles « opérations violentes » car 2 groupes sur les 3 qui s'étaient déployés dans Paris ce jour-là, se sont retrouvés au poste de police pendant plus de 3h pour des contrôles d'identité et des interrogatoires individuels alors que d'autres manifestations avaient également lieu ce jour-là et qu'elles n'ont pas été contrariées.

Pour remettre les choses à leur place, les « quelques dizaines d'agents », qui étaient tout de même 200 (dont un représentant pour la Corse, merci à lui), n'ont volontairement pas « mobilisé en masse » car c'était justement une opération secrète qui avait pour but non pas de « créer le chaos au siège...ou saccager les bureaux... » de nos managers mais d'habiller la tour de banderoles de façon à attirer l'attention de la rue et des médias sur les difficultés

que rencontre l'ONF et de rappeler à notre direction les revendications clairement affichées depuis plus d'un an. Et n'en déplaise à notre direction, « au vu des résultats auprès de la presse et du soutien des parisiens, nul doute que l'opération est une réussite » (communiqué intersyndical du 8/12).

C'est certes une réussite en terme de communication, mais c'est malheureusement aussi le constat navrant que, malgré les mobilisations, l'Etat continue ses réformes en aveugle : un conseiller PS à l'assemblée nationale chargé de l'agriculture a confirmé le démantèlement de l'ONF (pour rentrer dans les critères de l'Accord Général sur le Commerce des Services), à l'image de ce qui se passe pour La Poste, France Telecom ou la SNCF. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué lors des discussions sur le projet de loi de finances 2010, les activités commerciales de l'ONF vont à terme être séparées des activités « régaliennes ». Cette politique met en danger les fondements de la République dans le sens où les forêts publiques, qui appartiennent au peuple et non à l'Etat, ne seront plus traitées de façon équitable comme devrait le permettre un service public digne de ce nom.

QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

Malgré ces perspectives pessimistes, la Sittelle vous souhaite de passer de joyeuses fêtes et vous envoie ce message de solidarité :

...« Une chose est certaine, la seule lutte que l'on est sûr de perdre c'est celle que l'on ne mène jamais. Nous avons un devoir de lutte et un devoir de réussite. Ne comptons pas sur les autres pour le faire. Notre avenir sera ce que nous en ferons. Tous ensemble nous ferons échec à ce monde que l'on veut nous imposer »...

Extrait du discours de Mickaël Wamen, délégué CGT chez Goodyear à Amiens (820 postes supprimés sur 1400), le 17 septembre 2009 devant l'ancien palais de la Bourse à Brongniart (Paris).



Indispensable ?

Le nouveau coordinateur Corse-DOM assistait au CODIR du 27 octobre à Corte. Surprise des participants lorsque qu'ils apprennent qu'il est depuis deux mois en poste double avec Olivier Soulères. Un des participants lui a alors fait remarquer qu'il notait avec satisfaction que certains postes à la DG étaient pourvus avant même que le titulaire ne soit parti, et qu'il espérait qu'il en serait dorénavant de même pour tous les postes de terrain. Cela a bien fait rigoler tout le monde, mais la réponse a été plutôt évasive : que l'année 2010 serait encore difficile, qu'il fallait s'attendre à une réduction de 3 % des personnels, et que s'il était en doublon, c'est parce son poste de directeur d'agence Alpes-Maritimes avait été supprimé !

Assurément pour la DG il y a des postes plus indispensables que d'autres.

« Il n'y a d'indispensable que les choses inutiles » Francis Picabia (peintre et écrivain français).

Bienvenue à notre nouveau coordinateur Corse-DOM !

Ode au départ de M. Rupé

Ode au départ de son directeur d'agence... par un collègue de l'agence Alpes-Maritimes-Var.

Au ronflement des réacteurs sur le tarmac

S'envolent aussitôt mes aigreurs d'estomac

Lorsque le jet a décollé

Que le mépris s'est envolé

Disparu des écrans radar

Merci la Corse et Zanzibar !

Gardez vos bâtons vos primes et vos carottes

Merci à La Réunion et à Mayotte !

Nous on préfère Le Pradet

Gégé et les humanités

Sans tristesse et sans haine

Merci les îles Kerguelen !

Pour voyager tous frais payés aux antipodes

Il suffit de demander un billet à POD

Les moustiques et les bananes

En Martinique et en Guyane

Ca commençait à être long

Merci St Pierre et Miquelon !



C'est HS ?

Le CHS s'est enfin réuni le 18 novembre à Ajaccio, soit pratiquement un an après le précédent (27 novembre 2008), alors qu'il devrait y en avoir 2 au minimum par an ; pour cette année c'est mal parti !

On a tout de suite senti qu'on était en période de restriction, il n'y avait pas assez de place autour de la table pour tout le monde (quand on parle de table on devrait plutôt dire tablette), certains ont même du se contenter de leurs genoux pour poser leurs documents pourtant volumineux !

Le gros morceau de la journée était l'étude du Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER). Cela fait plus de deux ans qu'on ne parle presque que de ça en CHS. Ce document doit évaluer les risques encourus par les personnels dans leurs activités (travail de bureau, déplacements, travail sur le terrain, surveillance...), en croisant différents indices, gravité, fréquence, probabilité, possibilité d'évitement, pour arriver à une hiérarchisation de ces risques, afin d'établir un plan d'action pour les années futures.

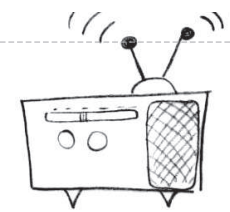
Vaste programme devant prendre en compte toutes les situations possibles, en essayant de rester objectif.

Ce document devrait être validé avant le 31 décembre 2009. Les autres points importants étaient l'analyse du tableau de bord des opérations à réaliser en 2009 et le projet 2010.

Certains points avancent (dotation en trousse de secours, registres de sécurité...), d'autres sont récurrents (nomination d'une assistante sociale, audit sur la station service à Corte, remplacements de climatiseurs à Bastia...).

La journée s'est terminée avec les questions diverses... la lunette des WC de Bastia sera-t-elle remplacée un jour?...

Pour toute question ou information, n'hésitez pas à contacter les représentants du SNUPFEN au CHS : Joël Bernard, Stéphane Deschamps, Pascal Genty, Michel Vial.



LE BROUILLEUR D'ECOUTE

La rédaction du journal décerne le prix du brouilleur d'écoute de cette 8^{ème} édition à notre regretté coordinateur Corse-DOM, M. Olivier Soulères, pour son expertise et son talent dans l'exercice de l'ensemble de ses missions. Fort de ses fonctions définies à la pointe de la technique forestière (cf. sittelle n°6) et de ses compétences acquises lors de son passage mémorable en Corse (cf. sittelle n°7), c'est entre autres grâce à son intervention auprès de la DG dans les choix techniques du SRA Corse que de graves erreurs stratégiques ont pu être évitées, telles que l'invasion du sapin dans les stations sèches à pin laricio.

Ouf, dire qu'au lieu de cela il aurait pu, pendant la durée de son règne, coordonner des suivis techniques sur les espèces invasives dans les îles de son coordinat Corse-DOM par exemple ou alors proposer des solutions aux problèmes de vacances de postes inhérents aux situations insulaires.

La Sittelle des chênaies lui décerne donc sa plus belle distinction et espère que son successeur saura se montrer à la hauteur de la tâche à accomplir.

Comme le dit si bien Michel Chrestien « La stratégie consiste à continuer de tirer pour faire croire à l'ennemi qu'on a encore des munitions. »

Vous avez dit mal-être au travail ?

On accuse souvent les syndicats de crier aux loups.

En effet cela fait plusieurs années que ces derniers martèlent à qui veut bien les écouter que l'Office National des Forêts suit de près les réformes successives de France-Telecom.

Cet établissement, actuellement dans la tourmente, préconise entre autres dans ses mesures de management, des mutations obligatoires fréquentes pour ses cadres. Le but étant que les personnels concernés ne se reposent pas sur leurs lauriers et que les équipes n'aient pas le temps d'entretenir des liens autres que professionnels. De peur sans doute que le rendement puisse chuter.

Et qu'apprend-on aujourd'hui par un courrier du syndicat des cadres EFA-CGC ? Que la direction générale de l'ONF a fixé, sans concertation préalable, des durées limitées aux postes de directeurs (agences travaux, RH, bois, développement, financier...) et que les personnels ayant exercé des missions relevant de ces fonctions de direction depuis 2002 devront impérativement faire acte de mobilité au plus tard au début de l'année 2011.

C'est vrai qu'en réorganisation permanente depuis plusieurs années, notre établissement n'a certainement plus besoin de personnels qui connaissent bien leur poste...

Une réunion DRH-syndicats est prévue le 12 janvier prochain afin de :

- Revoir les critères d'avancement et de mobilité de l'ensemble des corps de l'ONF.
- Revoir les règles de fonctionnement des CAP.
- Discuter du calendrier des CAP 2010.

... Inch'Allah !

Mais rassurez-vous, toutes ressemblances avec le management sauvage décrié à France-Telecom ne peuvent être que fortuites. D'ailleurs notre DG ne se dévoue-t-il pas corps et âme à notre bel établissement depuis plus de sept ans ?

Suite à la vague de suicide à France-Télécom un moratoire des mutations a été annoncé jusqu'à la fin de l'année dans cet établissement. De plus, Xavier Darcos, ministre du travail a lancé début octobre un plan d'urgence des risques « psychosociaux » afin d'évaluer au mieux les raisons du mal-être au travail qui tend à se généraliser. Ce plan concerne les entreprises de plus de 1000 salariés (exit toutes les PME, premier employeur de France...). Le ministre s'est appuyé sur un récent rapport de l'Agence de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) qui souligne que les pathologies psychosociales sont désormais en tête de liste des maladies professionnelles pour lesquelles les personnes ont consulté un médecin en 2007.

Il serait bon que l'ONF fasse partie de cet audit pour tenter de régler les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui et les faire entendre en externe.

La sittelle des chênaies
Directeur de publication :
Philippe Hazemann
Dépot légal :
21 janvier 2008
Imprimerie ONF Corse
Trimestriel
Conception-Réalisation :
SNUPFEN Corse

* <http://www.senat.fr/bulletin/20091019/fin.html>

Voilà cinq ans j'étais sorti halluciné de ma première réunion d'UT. Le mot d'ordre en était à peu près : « Donnons des aménagements et des programmes de travaux à chacune de nos forêts ! ». Une évidence pour le forestier de l'Est que j'étais alors. Je me rappelle aussi ne pas avoir bien compris le côté désabusé de mes nouveaux collègues. C'est que j'étais à l'époque encore un forestier dynamique et volontaire, voyez-vous.

Mais ce matin devant ma glace, mon regard me glace, ce forestier désabusé je l'avais devant moi !

Que m'est-il donc arrivé en cinq ans ?

Cet été, lorsque j'ai appris le grand feu du secteur d'Aullene j'ai pensé tout de suite à mes collègues et au terrible travail qui les attendait. De l'empathie ? Oui et non. Car ma forêt, pardon, la forêt dont j'assure la gestion a en grande partie brûlé elle aussi il y a quelques années. D'ailleurs depuis mon arrivée en Corse, je patauge dans le brûlé au sens propre comme au figuré. Bien qu'épaulé par mon ancien collègue et une équipe d'ouvriers volontaires, il n'en demeure pas moins que mener un programme de reconstitution à bien est un véritable parcours du combattant : incohérences administratives répétées, gestion de la main d'œuvre à la petite semaine, travaux différés, refusés, crédits manquants...

Ensuite j'ai eu à gérer un petit intérim de près de 18 mois. Un grand moment de solitude.

Après ont suivi quelques désillusions supplémentaires qui en ont remis une petite couche. Tenez ! Je vous donne un exemple bien concret lors de la dernière réunion d'UT.



Aujourd'hui, je ne sais plus ce qu'est vraiment une priorité. On m'a demandé en 2008 de préparer un programme pour la forêt territoriale qui devait se réaliser au final pour trois ouvriers. Huit mois plus tard après plusieurs arrêts de travail, le programme classé « prioritaire » (parce qu'il y a aussi le « conditionnel » et le « complémentaire » comme au loto) accuse un retard de plus de 1 000 heures. On demande alors au service compétent en la matière de compenser ce retard par une sous-traitance prévue elle aussi au programme mais non retenue. En l'occurrence un broyage des accotements, parce que la végétation par manque d'entretien ne permettra bientôt plus aux engins de monter en toute sécurité dans certains secteurs de la forêt. Réponse du service compétent : « non ! Parce que vous comprenez la part variable, la part fixe de la DSP... ».

Maintenant on me demande de prévoir un programme exhaustif pour cette même forêt pour les 3 prochaines années. Ouahouuu ! J'ai un peu l'impression qu'on se fait plaisir, mais ça ne peut pas faire de mal en ces temps difficiles et je vais une fois encore faire sérieusement le boulot. Résultat plus de 19 000 heures d'ouvriers forestiers, quand je sais qu'on va nous en donner royalement au final la moitié...

Mais bon, je reste un bon petit agent patrimonial qui fait ce qu'on lui demande, et je dormirai bien cette nuit.

D'ailleurs demain il faudra que je pense à semer de la salade d'hiver. Ce Zadig avait peut-être bien raison : pour être heureux il faudrait cultiver son jardin. Oui les salades finalement c'est bien, tu sèmes en règle générale pas de surprise ça lève, tu repiques ça pousse, surtout qu'en plus j'ai la main verte.

J'ai encore pas mal de contacts avec mes collègues franc-comtois d'antan. Ils se sont mobilisés fortement contre le projet de restructuration de Drège et n'acceptent pas les évolutions des métiers proposés. D'ailleurs certains ont été sanctionnés sur leurs primes pour leur insoumission.

Et moi ? Ca va, je viens de toucher la prime DFCI, la petite dernière pousse à merveille et l'arrière saison est superbe, j'adore le mois d'octobre en Corse.

La résignation, il paraît qu'au début c'est pas facile, mais qu'après ça viendrait tout seul, doucement, insidieusement. On finirait même par s'y habituer. On va voir.

« Ennemi dans ma glace, mon regard me glace. Mon pire ennemi dans ce miroir ». (Image dans la Glace - Alain Chamfort)

Une fois n'est pas coutume, ce deuxième semestre 2009 aura été foisonnant de CAP diverses et variées. Toutes ces listes de postes, ces additifs, on en aurait presque perdu la tête ! Pour s'être penchée sur le sujet, la Sittelle en a conclu que beaucoup de mouvements et d'appels de postes s'étaient faits en dehors de ces instances. Espérons retrouver l'année prochaine un fonctionnement normal et transparent.

Faisons un peu le bilan des postes vacants et non occupés sur notre région :

- AP Pastricciola : pourvu à la CAP des TO du 26/11 et l'heureux élu n'est autre que Laurent Delannoy.
- AP Zicavo : poste oublié ? il n'a été mis en appel ni à la CAP des TO du 20/10 ni à celle du 26/11. Serait-il voué à disparaître ?
- AP Conca : poste vacant suite à une disponibilité pour maladie ; mêmes remarques que pour le poste de Zicavo.
- AP Bavella : notre jeune papa s'est vu accepter le poste d'AP à Sainte Eulalie en Born (au cœur des grands lacs landais) ; le poste n'a pas été demandé à la CAP des TO du 26/11.
- RUT Alta Rocca : non pourvu en CAP, mais poste occupé à partir du 1^{er} janvier prochain par M. Emeric Godrie qui a accepté la proposition de la DG suite à une demande de réintégration après disponibilité.
- CPA (chef de projet aménagement) Corte : mis en appel à la CAP des TSF du 21/10, non demandé. Non mis en appel aux CAP des TSF des 26/11 et 17/12.
- CPA Ajaccio : mis en appel à la CAP des TSF du 17/12, non demandé.
- Chef de projet SIG Corte : mis en appel à la CAP des TSF du 17/12, non demandé.
- Responsable du BE environnement : mis en appel à la CAP des IAE débutants et des CATE du 16/12, non demandé. Cependant, les candidatures de deux contractuels de la DR Corse qui n'ont pas été traitées en CCP des contractuels suite à une erreur administrative, le seront prochainement (consultation par courriel des membres de la CCP puis validation à la prochaine CCP).
- Assistant RH Ajaccio (adm. C) : aucune demande à la CAP des administratifs C du 03/12, mais cependant toujours occupé par la personne qui attend son arrêté de nomination (voir point suivant).
- Assistant comptable Ajaccio (adm. B) : ce poste, toujours vacant, devrait être pourvu suite à une

promotion interne ; on n'attend plus que l'arrêté de nomination. Si cette nomination est effective ce poste d'assistant devrait être transformé en C à la place du poste de RH qui lui passerait B et sur lequel serait nommée cette personne.

- Assistant financier Ajaccio (adm. C) : non occupé depuis 3 ans suite à un congé longue maladie ; il serait temps que ce poste figure parmi les postes vacants.
- Poste de cadre A, anciennement occupé par M. Di Rosa : ce poste fait toujours partie des postes organisés sur la région mais on ne sait absolument pas quel sort lui est réservé.

Ce qui nous fait réellement 10 postes vacants ou non occupés sur les 110 postes organisés que compte la région (hors ouvriers forestiers et conducteurs de travaux), soit un ratio de 9%. En 2009 l'effectif cible était, selon le contrat signé par la DR en février 2009, de 103 ETP. Comme l'objectif DG pour 2010 est de supprimer 2 à 3% des effectifs, cela nous ramènerait aux alentours de 101 ETP (le contrat DR-DG pour 2010 n'est pas encore signé). Or, nous arrivons en fin d'année à 102,6 ETP (données DR au 30/11/09) mais il n'y a que 100 personnes qui travaillent réellement. Comment expliquer ce décalage ? Soit certaines personnes travaillent à plus de 100%, soit sont comptés dans les ETP les postes non occupés (ce qui ne serait absolument pas logique)...dans les deux cas, ce n'est pas satisfaisant. Cette politique du chiffre va entraîner pour 2010 de probables suppressions de postes ainsi que des postes gelés afin de ne pas prendre le risque de dépasser les objectifs du futur contrat DR-DG.

De ces données découle directement le nombre de postes à inclure dans l'organigramme. Mais oui au fait, il est où cet organigramme tant attendu ? C'est un sujet qui semble tabou à la DR : on esquive depuis plusieurs CoDir déjà, des rumeurs courent (et elles vont bon train) mais rien d'officiel, rien de concret sur lequel on puisse sérieusement parler. A quand un document de la DR qui présenterait au moins l'état d'avancement de la réflexion, d'autant que les organisations syndicales devaient être associées à la réflexion ou pour le moins maintenues au courant ? ...Anne ma sœur Anne ne vois-tu rien venir ? Je ne vois que le soleil qui rougeoie et le CTPR reporté à plus tard

Opération B.A.B.E.L

Nom de Code :

B.A.B.E.L

Zone d'Opération :

Avenue Saint Mandé, Paris.

Effectif :

200 personnes discrètes et motivées.

Objectifs :

Obtenir un moratoire sur la réforme de l'ONF en cours.

Obtenir la nomination d'un médiateur.

Interpeller l'opinion publique et les médias.

Moyen d'action :

Investir et occuper la tour de la DG pendant une durée indéterminée.

Accéder au dernier étage du bâtiment pour dérouler une bâche agricole sur laquelle figure: « Quelle Forêt pour nos enfants ». Dimension 40m par 4m.

RDV :

07/12/2009, 06 h 00, Boulevard Picpus.

Résultat de l'opération :

Devant faire face à un acte de félonie ayant alerté la DG (le secret avait été bien gardé jusqu'au vendredi 04/12) qui a déployé un service d'ordre en protection du bâtiment à partir du dimanche 06/12 au soir, infranchissable, il a fallu changer de moyen d'action...

Plan B :

Division du groupe en 3.

Une feuille de route distincte et des objectifs géographiques ciblés pour chaque groupe : Ministère, Tour Eiffel, Maison de la radio, Centre Pompidou, Parlement, Champs Elysées, Louvre...

Distribution de tract et déploiement de banderoles de 20m par 2m avec le même slogan.

Rassemblement au point de rendez-vous à 16h00.

Bilan :

Forces de l'ordre un peu désemparées.

Cheminement paisible entre les différents points.

Population et médias touchés.

4 h de garde à vue pour certains.

Visite du Louvre en bonne escorte pour d'autres.

Courrier incendiaire et diffamatoire du DG

La région Corse était représentée...

Belle opération...

La maison brûle ne regardons pas par la fenêtre... Ne baissons pas les bras... On y arrivera...

Mutuelles :

Petits rappels...

- Jusqu'en 2005, l'Etat aidait les mutuelles de fonctionnaires par des subventions directes et des mises à disposition de personnel (NDS N°01-PF-83 du 20/12/2001).
- Le 26/09/2005, le conseil d'Etat a enjoint l'Etat d'abroger, dans un délai de 6 mois l'arrêté interministériel du 19/09/1962 (dit « Chazelle ») qui servait de base légale au versement de subventions (ou mise à disposition de personnel) aux mutuelles.
- Par ailleurs, le 22/07/2005, la Commission Européenne a adressé à la France une recommandation proposant l'adoption de cinq mesures concernant les aides de l'Etat versées aux mutuelles. Elle estimait que les mesures prises en faveur des mutuelles de fonctionnaires de l'Etat, telles que les subventions directes, constituaient des aides incompatibles avec le marché commun, car susceptibles d'entraîner des distorsions de concurrence. ... *Encore la sacro-sainte liberté des marchés des services et ses dégâts collatéraux sur les citoyens.*

Présentation succincte du dispositif...

- Suite aux recommandations de la Commission Européenne, l'article 39 de la loi 2007-148 du 02/02/2007 de modernisation de la fonction publique définit les conditions dans lesquelles les employeurs publics participent désormais au financement des garanties de protection sociale auxquelles leurs agents souscrivent.
- Désormais, la participation de l'employeur sera attribuée à un ou plusieurs organismes (mutuelles, assurances) dits de « référence », désignés par l'employeur public, à la suite d'une procédure de mise en concurrence et donnera lieu à la signature de conventions. Ce ou ces organismes seront désignés pour une période de 7 ans.



La sîtelle des chênaies #8 - Décembre 2009 - 4

Productivité quand tu nous auras

La très probable suppression de postes en 2010 va aggraver le problème récurrent du déficit de personnel en région Corse. Même s'il est vrai que nous restons relativement épargnés dans un premier temps par les conséquences d'application de la RGPP par la DG, des postes sont voués à disparaître et donc des charges de travail supplémentaires seront réparties de façon définitive sur les postes restants.

Soyez vigilants quant aux missions complémentaires que l'on ne manquera pas de vous proposer lors de l'établissement des prochains contrats d'objectifs. Ne laissez pas vos managers profiter de votre bonne volonté pour vous en ajouter toujours un peu plus. Quand on sait qu'un collègue a eu un avis défavorable pour sa demande de mobilité sous prétexte qu'il était indispensable au bon fonctionnement du service pour l'année à venir, on est en droit de se demander où est la reconnaissance du travail fourni. Comment la RH s'imagine-t-elle motiver le personnel avec des méthodes pareilles ?

Puisque la DG veut faire des économies, tenons-nous en au service minimum et ainsi on consommera moins d'essence, de paniers repas ou de PQ dans les bureaux et les arbres continueront bien de pousser ! Et puis, les UT qui font des aménagements, le DR qui prend en charge la rédaction du plan régional pour la biodiversité à la place du BE environnement, les barèmes de travaux chapeautés par une autre US que la principale concernée... Où est donc passée la spécialisation tant souhaitée par la DG dans tout cela ? Ne nous y trompons pas, tant que des postes seront supprimés ou resteront vacants, nous serons toujours plus sollicités... jusqu'au burn out.

Début décembre, une personne de plus à l'ONF a mis fin à ses jours avec son arme de service dans le cadre de son travail. Il ne s'agit pas ici de vous alarmer ni de tomber dans le misérabilisme, mais tout simplement de susciter une prise de conscience collective que les choses ne vont pas dans le bon sens et que nous pouvons toujours, à notre niveau, faire des choix engagés vers un fonctionnement plus digne et respectueux du travail effectué par chacun d'entre nous.



LES FOUGERES MALES

Les galons de l'embrouille

Dans l'administration les fonctions de représentation ne sont pas prises à la légère et il faut bien se décider à harmoniser ce merveilleux nouveau vestiaire avec, pour beaucoup, les insignes des actuels grades issus des pas si récentes « avancées » statutaires.

Enfin, actuels... Pas tant que ça, puisqu'il s'agissait encore pour bon nombre, des grades transitoires pour ne pas dire éphémères de Chefs de District, Principaux ou non, de 1^{ère} ou 2^{ème} classe, alors que tout ce beau monde est en théorie devenu Technicien Opérationnel au 1^{er} juillet de cette année.

Ainsi donc, fin juin, une partie des personnels a reçu :

- des insignes actualisés destinés à mettre en évidence qu'à l'ONF on ne badine pas avec l'application de la réglementation (P.V., etc...)
- un rappel de la note de service concernant les galons des personnels techniques.

Quelle bonne nouvelle pour les Chefs de District Forestier (CDF) promus, soit par concours soit par avancement au choix, au grade de Techniciens Opérationnels (TO) : rien ne change ! Mais pour les autres...

Voici un résumé de la situation pour l'ex catégorie C technique :

Catégorie C				
Cf. INS-08-T-65	1 chevron argenté en pointillé	1 chevron argenté	2 chevrons argentés	3 chevrons argentés
Appellation grade transitoire	C.D.F. 2 ^{ème} classe	C.D.F. 1 ^{ère} classe	C.D.F.P. 2 ^{ème} classe	C.D.F.P. 1 ^{ère} classe
Appellation grade précédent	A.T.F.	A.T.F.P.	C.D.F.	C.D.F.P.
Correspondance insigne/ancien grade	Inexistant	A.T.F. Stagiaire depuis 1996	A.T.F. depuis 1996	Sous C.D.F. avant 1996 A.T.F.P. depuis 1996
Nouvelle catégorie B				
Cf. INS-08-T-65	une barrette dorée en pointillé fendue d'un liseré vert	une barrette dorée fendue d'un liseré vert	une barrette argentée fendue d'un liseré vert	2 barrettes argentées dont une barrée de vert
Appellation grade	T.O. Stagiaire	T.O. 2 ^{ème} et 3 ^{ème} échelon	T.O. 4 ^{ème} au 13 ^{ème} échelon	T.O. Principal
Correspondance insigne/ancien grade	Inexistant	Inexistant	C.D.F. depuis 1996	C.D.F.P. après 1996

Ainsi, sans avoir démérité en quoi que ce soit, un CDF. 1^{ère} classe se retrouve en comparaison avec la dernière instruction (n° 96-T-34), avec les anciens insignes d'ATFS. (Stagiaire) ... De même les ex CDF. prennent les anciens insignes des ATF., soient 2 chevrons, au lieu d'une barrette fendue d'un liseré vert qui correspond aujourd'hui et si vous me suivez encore toujours, à la promotion en TO. Quant aux anciens CDFP. (nouveau CDFP. 1^{ère} classe), il va leur falloir attendre une hypothétique nomination dans le grade de TO. Principal pour retrouver leur anciens insignes.

Si on n'y prête garde, notamment pour les partenaires institutionnels avec lesquels on est amené à travailler (Gendarmerie, Pompiers...), ceci risque d'être assimilé, un tant soit peu, à une rétrogradation d'une partie non négligeable du personnel. De là à ce que cela ressemble à une promotion pour les autres...

Quid du prestige de l'Office et de ses agents ?

La valse des étiquettes va pouvoir continuer puisque, d'ici 2011, il est prévu de fusionner tous les B de la fonction publique dans un grand corps dit NES. (Nouvel Espace Indiciaire) ; affaire à suivre...

Les ventes de bois du 8 octobre 2009 organisées cette année à Vivario ne sont pas « fanny ». Il s'en est fallu de peu. Ghisoni, et sa forêt communale, touche le gros lot en cédant un petit lot de pin maritime.

Déjà amorcée depuis l'an dernier cette tendance à la mévente publique atteint son paroxysme cet automne (quoique, peut encore faire pire).

Quelles explications pour justifier cette orientation ? En voici plusieurs :

- *Entente des exploitants ?* Pourquoi pas ! Négocier l'année N+1 les invendus de l'année N peut s'avérer intéressant financièrement.
- *Trop de stock dans le portefeuille des exploitants.* Vrai. Mais pourquoi?...
- *Parce que le marché local est trop exsangue ?* Vrai selon les clichés, faux selon les grues et chantiers visibles de toute part sur l'île (pour des constructions tout béton bien sûr).
- *A cause de l'import de bois depuis l'étranger ou le continent ?* Oui. Fabrication sur place de charpente de type « fermette prête à l'emploi », par le plus gros scieur de l'île avec des bois importés depuis l'étranger ou le continent (et le coût du transport souvent opposé dans le sens corse continent ? Dans l'autre sens tout va bien !).
- *Absence de politique incitative à l'utilisation de la ressource bois locale dans la construction ?* Pour cela il faudrait aussi des matériaux aptes à la construction. Le Pin laricio n'est-il pas un arbre aux qualités technologiques remarquables ? (mais nos chers scieurs ne font pas de séchage).
- *Absence d'interprofession « filière bois » agissant comme force de proposition pour la CTC et autres.* La formule souvent utilisée « l'île la plus boisée de Méditerranée », ne l'est peut-être que pour des fins touristiques ?
- *Pas d'acheteurs extérieurs pourtant très intéressés (oui c'est vrai !) par des pins souvent plantés ailleurs⁽¹⁾ mais jamais égalés.* Pourquoi ? On partage les bénéfices du tourisme mais pas ceux du bois !

Après ces énumérations quelque peu faciles et difficilement réversibles, quelles solutions mettre en place dès les prochaines ventes afin de faire baisser la proportion des négociations amiables et surtout d'empêcher l'inflexion des cours ? Inflexion préjudiciable pour les communes, la CTC et bien sûr l'ONF

(financement des ouvriers, légitimité par rapport au siège parisien pour qui la valeur ajoutée est érigée en dogme) :

- *Mettre moins de lots en vente l'année prochaine.* Envisageable : flexibilité de cinq ans sur les coupes dans les aménagements.
- *Chercher des marchés à l'étranger.* Pourquoi pas. La typicité Pin laricio et son évocation exotique devrait bien séduire quelques « IKEA » en manque d'originalité (exemple des huiles essentielles de Pin laricio vendues surtout pour la rareté plus que pour l'efficacité).



- *Mettre en place des contrats d'approvisionnement avec un prix par type de produit fixé d'avance et renégociable seulement à terme.*

Depuis très longtemps, ou toujours, l'établissement des cours du bois en Corse est le seul fait de rapports administration forestière / scieurs locaux exploitants. Position très fragile, où la fermeté de l'une ou des autres influe directement sur le cours. On le voit aujourd'hui, l'entente officielle ou

opportune des scieurs en faveur du non-achat tend à favoriser la baisse sans qu'aucun pouvoir tampon ne l'atténue. Ce pouvoir tampon n'est pour l'instant pas tenu par des acheteurs extérieurs insensibles aux recommandations locales. Faute de cette concurrence, il semble nécessaire et urgent de s'organiser, avant de « donner » ou de ne plus rien vendre du tout. Rendons au Pin laricio sa valeur légitime : un produit de qualité à forte valeur ajoutée, transformé sur place ou ailleurs. Cela semble évident si l'on souhaite faire remonter les cours. Pourquoi ? Tout simplement parce que la forêt privée s'organise et annonce⁽²⁾ la création à court ou moyen terme d'une coopérative forestière. La mise en marché rationnelle de Pin maritime issu du privé pourrait fortement intéresser les acheteurs. Quel intérêt auraient-ils en l'achat de Pin laricio au prix élevé pour en faire de la palette ou des planches de coffrage ? Le maritime suffit.

La possible création de cette structure ferait évoluer le marché. A l'ONF de la prendre comme une chance plutôt qu'une menace : redonnons au Pin laricio tant magnifié la valeur qu'il mérite.

1) Le Pin laricio est la 2^{ème} essence de reboisement sur le continent

2) Entretien récemment accordé par Daniel Luccioni, président du CRPF CORSE, dans l'hebdomadaire ARRITI

- L'adhésion des fonctionnaires et agents publics de l'Etat au dispositif reste facultative (on peut rester dans sa mutuelle, quelle qu'elle soit). Ne bénéficieront de la participation de l'employeur public, de manière indirecte (par une légère baisse des cotisations), que les agents qui souscriront des contrats auprès d'organismes référencés par leur employeur.
- L'employeur détermine la combinaison des garanties que les organismes, une fois désignés, seront tenus de proposer à ses agents. Le décret vise quatre types de garanties distinctes et fixe pour chacune un niveau minimal de couverture : Garantie santé ; Garantie incapacité de travail* ; Invalidité* ; Décès* (*garanties incluses dans la prévoyance ; prévoyance = maintien d'un salaire en cas de maladie, invalidité, hors délai couvert par la couverture générale ... mais voir la durée et le taux de couverture proposés...). L'employeur devra exiger que les offres couvrent en tout état de cause à la fois les risques frais de santé et incapacité, ainsi que l'un au moins des deux risques invalidité et décès.
- L'aide est versée directement aux organismes de référence, annuellement en une ou plusieurs fois. L'employeur public détermine chaque année le montant global maximal de la participation qu'il entend verser à l'organisme ou aux organismes de références qu'il a désignés.
- Les organismes de référence, au moment de leur candidature, s'engagent sur des évolutions de tarif, qu'ils ne peuvent excéder qu'avec l'accord de l'employeur et sur justification, sous peine de déréférencement.

A l'ONF ...

- Avant 2008 : deux mutuelles « historiques » sont présentes dans l'établissement :
 - la MNF (Mutuelle Nature et Forêt) créée par des forestiers en 1867
 - la SMAR (ministère de l'agriculture) fondée en 1946
- En 2008 la MNF fusionne avec la MGET (Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires) afin d'être plus forte pour répondre à l'appel d'offre de l'ONF pour le référencement.
- En 2009, malgré le positionnement fort et clair des organisations syndicales (SNUPFEN-Solidaires, CGT Forêt, SNPA-FO) qui ont tenté de peser (dans l'intérêt des personnels et notamment de la solidarité entre actifs et retraités) pour que l'ONF retienne l'offre présentée par la MNF, l'établissement, (après avoir fait croire que la MNF avait une importance historique), a préféré retenir un organisme commercial (GROUPAMA) (idem pour les ouvriers forestiers, choix donné également à un organisme commercial...).
- Et maintenant... deux choix :
- - Rester dans votre mutuelle actuelle quelle qu'elle soit (qui peut également vous proposer des garanties prévoyance pour couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité et le décès ... faire réaliser des devis).
 - Choisir de souscrire dans le groupe référencé (GROUPAMA). Il est aujourd'hui possible de réaliser un devis de l'offre référencée en allant sur la page : <http://www.groupama-onf.fr>. D'autre part le décret prévoit un laps de temps pour adhérer à l'offre référencée au-delà duquel les tarifs seront moins avantageux. Dans notre cas, la date limite est fixée au 31/12/2009 ...
- Nous n'étudierons pas ici les prestations offertes par GROUPAMA et les différentes mutuelles, les grilles de prestations sont difficilement comparables..., mais des devis réalisés sur des prestations ressemblantes ont montré des écarts de prix assez faibles (en y incluant des prestations prévoyance) de l'ordre de 5 à 10 supplémentaires par mois pour une mutuelle choisie.

Mais avant de faire un choix, gardons à l'esprit la distinction entre ces organismes aux philosophies et aux objectifs bien différents :

- **Mutuelle** : groupement à but non lucratif (régie par le code de la Mutualité) dont l'objectif est de mener pour ses membres, des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide. Elle est contrôlée par les adhérents qui disposent chacun d'une voix dans le cadre des élections en assemblée générale. Les cotisations visent exclusivement à payer des prestations, constituer des réserves indispensables à la sécurité des engagements, améliorer le niveau des garanties, offrir une action sociale.
- **Entreprises d'assurance** : sociétés anonymes, commerciales (relevant du code des assurances), contrôlées par des actionnaires (sociétés de capitaux à but lucratif car actionnaires à rémunérer) qui désignent les dirigeants. Sociétés qui cherchent à pénétrer un marché, pour vendre d'autres produits...

A votre avis, qui des deux la Sittelle va-t-elle choisir ?

On nous serine que le financement des retraites va être catastrophique à très brève échéance, à cause de l'effectif trop faible des actifs (ceux qui financent les retraites) comparés aux inactifs (retraités et jeunes). Les origines sont connues : arrivée en âge de la retraite de la génération du baby-boom, ralentissement de la fécondité et allongement de l'espérance de vie.

Cependant, d'après Jean-Marie Harribey (professeur d'économie à l'université de Bordeaux), il y a d'autres phénomènes à considérer, comme la comparaison de l'évolution de la démographie avec l'évolution prévisible de l'économie. En effet, pour ne pas souffrir d'insuffisance de richesses dans l'avenir, il faudra que les actifs produisent toujours un petit peu plus pour compenser l'augmentation de la proportion d'inactifs.

- L'évolution de la démographie : les prévisions disent que d'ici 2040, il va y avoir un accroissement du nombre d'inactifs par rapport aux actifs de l'ordre de 25%, ce qui représente 0,56% d'inactifs de plus par an en moyenne par rapport au nombre d'actifs.

- L'évolution prévisible de l'économie : la productivité des actifs progresse toujours beaucoup plus que 0,56% par an. En 2002, l'augmentation de la productivité du travail tournait autour de 1,5 à 2%. Dans le dernier demi-siècle, la productivité a toujours augmenté d'au moins 1,5%, parfois 2% et même beaucoup plus.

NB : il ne s'agit pas ici de la croissance (= croissance du PIB), mais de la croissance de la productivité (le PIB rapporté au nombre d'actifs ou au nombre d'heures travaillées).

Cette comparaison tend à nous montrer que le financement des retraites n'est finalement pas un problème. Mais alors pourquoi nous affirme-t-on le contraire en se basant

uniquement sur la démographie ?

1^{ère} explication : parce que le raisonnement précédent met clairement en évidence que ce sont toujours les actifs qui font vivre les inactifs par leur travail productif, et ceci quel que soit le système de retraites choisi. Le système par répartition est financé par prélèvements sous forme de cotisations sociales le plus souvent assises sur les salaires. Ces cotisations sont alors immédiatement réutilisées pour verser les pensions et les retraites.



Dans le système de retraites par capitalisation, on serait tenté de croire que chacun se finance lui-même sa propre retraite en souscrivant à la compagnie d'assurance de son choix. En réalité, ce système est efficace seulement si au moment de solder la retraite, le compte provisionné tout au long de l'activité a la valeur prévue. Cette valeur dépend de l'activité du fond de pension (= la taille du gâteau) et du nombre de cotisants par rapport au nombre de retraités sociétaires (= la part du gâteau). Autrement dit, si quand je serai en retraite, il n'y a pas assez d'actifs, l'activité productive du fond de pension sera plus faible ; j'aurai beau avoir souscrit des plans de retraites mirifiques dans n'importe quel fonds de pension, si

le ou les gâteaux sont petits, j'aurais une pension dérisoire, voire pas de pension du tout en cas de faillite de la compagnie d'assurance. Ainsi, la souscription à un plan de retraites par capitalisation ne vaut que tant qu'il y a des actifs qui travaillent au moment où je prendrai ma retraite.

Donc les deux systèmes (par répartition ou par capitalisation) se trouveront confrontés au vieillissement démographique.

2^{ème} explication : parce que les politiques font peut-être le pari que ces gains de productivité vont continuer à être accaparés par les détenteurs de capitaux comme durant les 25 dernières années. Autrement dit, ils font le pari que les gains de productivité passeront sous le nez des salariés et des retraités. Si tous ou la quasi-totalité des gains de productivité sont appropriés par les revenus financiers, c'est-à-dire par les détenteurs de capitaux, il y aura bien alors un problème de financement du système des retraites ; alors que si les gains de productivité sont beaucoup plus équitablement répartis qu'ils ne le sont aujourd'hui, ce problème ne se posera pas. C'est-à-dire que nous n'avons pas à faire à une question d'insuffisance de richesse, mais à une question de répartition de ces richesses.

La tendance actuelle pour «sauver» nos retraites est de nous vanter le système par capitalisation non pas en remplacement du système actuel par répartition, mais en complément. Or les deux systèmes ne sont pas compatibles sur le long terme parce que la recherche de la meilleure rentabilité pour son placement (et donc pour sa retraite) ne pourra se faire qu'au détriment de l'emploi et des

salaires. En effet, si certains placements rapportent, alors cela implique obligatoirement que dans le même temps d'autres rapportent moins, voire perdent de la valeur, car tous les revenus ne peuvent pas croître dans le même temps d'un taux plus élevé que le taux de croissance globale de la production (principe des vases communicants). Par ailleurs, le système par capitalisation introduit un ferment d'inégalité beaucoup plus important que le système par répartition. Parce que ne pourront souscrire aux plans de retraite par capitalisation que ceux qui disposent de revenus extrêmement importants ou suffisamment importants aujourd'hui. Car ceux qui disposent de revenus faibles consomment l'intégralité de leurs modestes salaires et ne peuvent donc pas épargner pour souscrire à ces plans de capitalisation. Donc, les inégalités d'aujourd'hui non seulement seront perpétuées dans le temps, mais seront également aggravées.

N'acceptons pas les arguments fallacieux des politiques et luttons pour la sauvegarde de notre vieux système de retraite et pour une meilleure répartition des gains de productivité.

Eléments tirés de l'émission radio AligreFM " Des Sous...et des Hommes " du 16 Avril 2002, avec Jean-Marie Harribey, Professeur d'économie à l'université de Bordeaux.

Persévérance

Une nouvelle victoire en Tribunal Administratif ! Après le jugement de Besançon, le Tribunal Administratif de Marseille confirme le droit des CATE à pouvoir bénéficier d'une concession de logement par Nécessité Absolue de Service (NAS), dès lors qu'ils en disposaient dans le corps des Techniciens Supérieurs Forestiers, et que leurs fonctions étaient restées inchangées lors de leur nomination dans le corps des CATE. (Compte-rendu SNUPFEN CAP des TSF du 17/12).

Si depuis une trentaine d'année le monde scientifique et les autochtones nous alertent sur la disparition des forêts équatoriales, on connaît moins le pillage des forêts boréales organisé notamment depuis quelques années par les mafias russes et chinoises. D'après une analyse des Nations Unies, 1,1 million d'hectares serait anéanti tous les ans. D'autres études estiment à 7 millions de tonnes la quantité de bois coupé dont 30% proviendrait de l'abattage illégal. Destination principale : la Chine ; principales causes : développement rapide (croissance) et grands chantiers en Asie (barrages, villes), meubles destinés à l'exportation vers les pays occidentaux... A cela s'ajoute l'exploitation des tourbières et des ressources fossiles, la multiplication de grands incendies (dus à l'activité humaine principalement). Cette activité pèserait plus de 1 milliard d'euros au marché noir et le système est tellement corrompu (transporteurs, douaniers, police, mafia, politiques...) que personne, à part quelques inspecteurs zélés, ne semble prêt à mettre le doigt dans l'engrenage.

Un autre exemple de ce phénomène qui s'aggrave depuis quelques mois, les bois d'ébène et de palissandre sont littéralement pillés dans la forêt malgache. Depuis le coup d'état de mars 2009 ayant fait démissionner le président de l'île, l'instabilité du gouvernement joue en la faveur d'organisations criminelles qui démultiplient leurs trafics en tout genre. C'est ainsi qu'un centre de recherche américain en botanique a compté 571 conteneurs de bois partir pour la Chine en l'espace de 4 mois, pour un montant estimé à 120 millions de dollars (80 millions d'euros) dont 30% seulement déclarés en douane. L'organisation écologiste Global Witness montre quant à elle que 120 palissandres et ébéniers, abattus illégalement et d'une valeur estimée à 480 000 dollars (320 000 euros), quittent quotidiennement le plus grand parc national de Madagascar, Masoala. Et pour ne rien arranger à la situation, le gouvernement vient de prendre un arrêté autorisant provisoirement et sous certaines conditions, l'exportation de bois précieux afin d'écouler les arbres déracinés par les cyclones. Mais ceci sonne comme une incitation supplémentaire au pillage, à l'abattage illégal et à l'exploitation des populations pauvres. En effet les bûcherons sont payés deux euros par jour pour transporter à main nue les troncs des profondeurs de la forêt jusqu'au fleuve.



Domage qu'on ne puisse pas connaître de façon sûre la traçabilité des bois utilisés pour les meubles (ou autres) qu'on achète, car n'allez pas croire qu'un label d'écocertification soit suffisant.